

# Les progrès des biotechnosciences et le questionnement éthique – Un essai

Par Lise Lévesque<sup>1</sup>

## *Résumé :*

La bioéthique est généralement considérée comme l'étude des valeurs et des normes morales et des principes qui les sous-tendent, ainsi que de leur application à la biomédecine ou à l'encadrement des progrès biotechnoscientifiques, caractérisée par la visée du bien vivre-ensemble sur le plan individuel et sociétal. Si la bioéthique regorge d'exemples de questions où ses ressources sont pertinentes, reste dans l'ombre le surgissement du questionnement. Il faut reconnaître que l'urgence du besoin de réponses nous pousse habituellement directement en direction d'une recherche de réponses applicables à la pratique, et le questionnement éthique s'échappe d'où il s'est initié. L'article se veut un *essai* à portée générale abordant le problème de l'origine du questionnement d'où émerge la bioéthique en tant que champ d'investigation. Il invite à porter attention au surgissement du questionnement éthique et aux difficultés que révèle l'attention portée à la rencontre de l'éthique et du progrès biotechnoscientifique. Selon nous, le questionnement a une structure réflexive dont l'exploration que nous proposons côtoie plusieurs problèmes fondamentaux de la bioéthique.

Mots-clefs : bioéthique, définition, progrès scientifique, questionnement, réflexion

---

<sup>1</sup> Chargée de cours en bioéthique à l'Université de Montréal, membre du Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal, coordonnatrice de recherche au Centre de santé et de services sociaux de Laval. L'auteure détient un M.A. des Programmes de bioéthique de l'Université de Montréal et un grade Ph.D. en biologie moléculaire de l'Université Laval. Elle a été chargée de cours en bioéthique à l'Université de Montréal. Elle contribue à des recherches participatives, qualitatives et pragmatiques sur l'éthique et l'application des connaissances en collaboration avec des chercheurs de l'Université de Montréal et du Centre de santé et de services sociaux de Laval. Elle s'intéresse en particulier aux aspects éthiques et philosophiques relatifs à l'application des connaissances à l'action.

*Abstract:*

Bioethics is generally considered as the study of moral values and norms and their underlying principles, and of their application to biomedicine or to the framing of biotechnoscientific progress, characterized by the care for the being good together on the individual and the societal level. Bioethics is full of examples of questions where its resources are relevant, yet the way out of the questioning stays hidden. It must be recognized however that usually the emergency of the need for answers directly rushes us in the direction of answers applicable into practice, and the ethical questioning escapes from where it is initiated. The article is an *essay*, general in its scope, addressing the problem of the origin of the questioning where bioethics, as a field of ethical investigation, has emerged. It is an invitation to bear attention to the coming out of the ethical questioning and to the difficulties revealed by the attention to the encounter of ethics and biotechnoscientific progress. We figure questioning has a reflective structure and the exploration we propose surrounds several fundamental problems of bioethics.

Key words: bioethics, definition, scientific progress, questioning, reflection

## *Introduction*

Alors que les progrès des biotechnosciences accomplissent avec succès la génération de savoirs utilisables associés à une exploitation toujours plus efficace de la nature - souvent jusque dans les constituants biologiques des humains, il peut sembler que la machine à savoir s'est emballée et que ses prouesses ne laissent plus de place aux questions de fonds. D'ailleurs, la méthode scientifique n'implique pas la mise en question de ses présupposés. Quant aux technologies, elles relèvent de l'expertise, pas du questionnement du savoir qui les a générées ni du rapport avec l'humain et les valeurs morales.

Néanmoins, il est largement accepté que les progrès réalisés par les biotechnosciences suscitent des questionnements d'ordre éthique. Parmi les progrès des biotechnosciences qui ont fait couler le plus d'encre, on compte les technologies applicables à la reproduction : le dépistage génétique, la fécondation *in vitro*, le clonage. Les traitements de pointe et les traitements de fin de vie (transplantation, traitement extrêmement coûteux, euthanasie) sont aussi drainés beaucoup d'attention dans la sphère bioéthique. Les prouesses biotechnoscientifiques auraient d'ailleurs donné naissance à la bioéthique, du moins selon ses auteurs phares de ce champ de questionnement au Québec : Hubert Doucet<sup>1</sup>, Guy Durand<sup>2</sup> et Jocelyne Saint-Arnaud<sup>3</sup>. Doucet et Durand ont notamment écrit l'histoire des débuts de la bioéthique nord américaine et le contexte social dans lequel il s'inscrit, mettant en évidence le lien étroit entre l'apparition de ce champ d'investigation de l'éthique appliquée et les progrès des biotechnosciences. «Sitôt créé, le mot [bioéthique] a fait fortune, preuve évidente d'un besoin : besoin de questionnement face à des problèmes nouveaux, besoin de questionnement nouveau face à des problèmes anciens que se posaient de manière nouvelle et inédite» [Durand, 2005, p.18]. Selon Saint-Arnaud, la bioéthique consiste en la recherche de repères pour l'action acceptable éthiquement dont la mise application ne procède pas de déductions à partir de théories morales, mais s'enracine dans les problèmes concrets de la confrontation de la pratique médicale avec les nouvelles possibilités de la biomédecine. Ces auteurs ont très largement contribué à rattacher la bioéthique aux grandes traditions de la philosophie morale.

Il semble donc que, paradoxalement, l'éclipse du questionnement éthique par l'effervescence des biotechnosciences rende ce questionnement encore plus pertinent, plus essentiel, plus pressant. Toutefois, la bioéthique reste étonnamment silencieuse sur l'origine de ses questionnements, soit que les réponses, banalement, iraient de soi, soit que le problème n'aurait pas franchi le seuil de l'explicite. Pourtant, l'éclaircissement du rapport entre questionnement moral et progrès scientifiques est directement pertinent à la pratique et aux assises théoriques de la bioéthique en tant que champ interdisciplinaire d'investigation morale. En effet, si la méthode scientifique et l'expertise ne suffisent pas par elles-mêmes à mener à un questionnement quant aux actions qu'on peut ou doit poser eut égard au vivre-ensemble, alors il faut demander de quelle manière les biotechnosciences parviennent à susciter le questionnement d'ordre éthique. Selon nous, le problème de l'origine du questionnement en bioéthique est un problème digne d'attention, considérant qu'il suffit à lui seul à conférer toute son importance au champ d'investigation qu'est la bioéthique.

Dans cet essai, nous explorerons de quelle manière le questionnement éthique est suscité et alimenté par les progrès des biotechnosciences. Nous verrons que le questionnement est sans relation déductive directe avec les biotechnosciences. Il serait plutôt suscité et alimenté par l'attention que chacun peut porter au monde sensible dont font partie les manifestations des biotechnosciences. Le questionnement éthique ne nous rejoint que lorsque la possibilité d'initier une réflexion est aménagée. L'aménagement de cette possibilité nécessite une perspective plus large que l'application de la méthode scientifique ou que l'expertise. La prise en considération de la tradition et le partage des savoirs et des perspectives sont essentiels à cet élargissement. Le présent essai à portée générale se veut une contribution à l'invitation, l'appel, au questionnement et à la réflexion partagés, c'est-à-dire au dialogue.

### *Des biotechnosciences au questionnement éthique : un saut possible ?*

Disons-le dès le départ : à la limite, il peut paraître hardi de prétendre que le questionnement d'ordre moral soit suscité par les biotechnosciences. Le jugement moral comporte toujours un jugement de valeur. Or, la science et ses productions ne portent pas

sur la morale et l'éthique. La considération des valeurs morales est d'ailleurs exclue de la méthode scientifique. Par ailleurs, l'opposition de la notion de «fait» à celle de «valeur» est l'un des éléments de base de la méta-éthique, science des concepts éthiques applicables à toutes les théories éthiques établies. Or, les savoirs scientifiques sont communément perçus et considérés comme des «faits» inébranlables. De prime abord, cela semble tomber sous le sens étant donné que les sciences portent sur les causes et leurs effets, ce qui ne peut être déterminé qu'en colligeant systématiquement des données et des informations exactes, contrôlés, documentés et reproductibles, et en les analysant selon des méthodes éprouvées. La science cherche les causes afin de parvenir à un savoir absolu par l'application rigoureuse de la méthode scientifique et exclut le jugement de valeur propre à la morale. Les progrès scientifiques seraient donc les «faits» les plus certains mais aussi les plus radicalement opposés à la notion de valeur morale. Il n'est par conséquent pas évident au premier regard que les progrès scientifiques soient à même de susciter le questionnement d'ordre éthique.

L'apparente radicalité de l'opposition entre fait scientifique et valeur morale permet-elle de conclure que les progrès scientifiques ne peuvent susciter le questionnement éthique? L'opposition, voire la dichotomie, sur le plan des concepts implique-t-elle nécessairement l'impossibilité de passer de la connaissance des faits scientifiques à un questionnement se rapportant aux valeurs morales?

Le problème de l'opposition fait-valeur n'est pas particulier à l'évaluation morale des progrès scientifiques mais concerne tout jugement d'ordre moral. Ce qui vaut sur le plan des concepts pour le jugement d'ordre moral devrait valoir aussi pour le questionnement propre à la bioéthique. La méta-éthique avance bien judicieusement que fait et valeur sont des notions différentes, que de ce que l'on considère comme des faits on ne peut déduire logiquement une norme, un règle pour l'action, et que le jugement moral s'appuie nécessairement sur une normativité. Toutefois, que des notions puissent être définies et distinguées sur le plan conceptuel et logique n'implique pas nécessairement qu'il n'y ait pas de relation entre les faits et les valeurs. Le jugement de valeur portant sur une action à poser prend compte des circonstances, du contexte d'une action, alors qu'ils sont exprimables en tant que faits; mais cela ne revient qu'à dire que

le jugement moral intègre les faits. La référence aux valeurs reste nécessaire à la validité du jugement de valeur.

Remarquons quand même que la prévalence d'une valeur peut à la limite être énoncée comme un fait. Il reste que pour passer de ce constat à une conclusion quant à l'action qu'il faut poser, il est nécessaire d'admettre qu'il faut agir conformément aux valeurs prévalentes, précisément parce qu'elles sont reconnues et partagées au sein de la collectivité. La reconnaissance d'une obligation envers les autres membres de la collectivité quant à ce qui a de l'importance pour eux est donc nécessaire au jugement moral. La reconnaissance accordée à une valeur partagée manifeste ainsi que nous adhérons également à cette valeur.

Prenons un exemple simple tiré de l'éthique de la recherche. Dans les faits, nous retrouvons un chercheur qui a à sa disposition une quantité considérable d'informations sur des personnes identifiables. Le risque de préjudice en cas de fuite de ces renseignements peut être soit faible, modéré ou élevé, selon la nature des renseignements et selon la situation des participants à la recherche. La valeur de respect de la vie privée peut être exprimée ainsi : «Notre société porte beaucoup d'importance au respect de la vie privée». Alors on dira : «Je dois donc agir de telle sorte que mes activités de recherche respectent la vie privée des personnes qui acceptent d'y participer», parce qu'on reconnaît l'obligation d'agir selon les valeurs prévalentes au sein de la collectivité. Bien entendu, on appliquera des moyens de protections supérieurs lorsque les risques sont élevés. Cette règle de respect de la vie privée découle certes de la prise en considération des risques pour les personnes en cas de divulgation des renseignements, mais ce n'est pas tout. Les chercheurs adhèrent à cette règle même lorsque les risques de préjudices sont faibles. Cela montre que la valeur reconnue au respect de la vie privée suffit à justifier l'adhésion à la règle, même lorsqu'il n'y a pas de risque.

### *Complexité et incertitude relatives aux «faits scientifiques»*

De ces considérations, on remarque que si le jugement moral tire une conclusion quant à la valeur morale d'une action, cette conclusion dépend des prémisses quant à l'action et aux valeurs morales, et à la reconnaissance du devoir d'agir conformément à

ce qui fait valeur pour la collectivité. Pour l'instant, contentons-nous d'évoquer les difficultés liées aux «faits» biotechnoscientifiques. La principale difficulté réside à savoir ce qui peut être considéré comme un fait en science. On pense spontanément à ce qu'on appelle communément une «découverte scientifique». Ces découvertes sont souvent présentées dans les médias comme des faits solides, mais les experts en font habituellement la critique, en tracent les limites et identifient les zones d'incertitude. Le fait devient alors fuyant et perd de sa consistance, rendant les jugements à son égard incertains, jugements moraux inclus. Par exemple, régulièrement on annonce que des recherches ont permis de découvrir les bienfaits de tel ou tel aliment pour la santé, mais ces annonces ne sont généralement pas immédiatement suivies de recommandations pour la santé publique. Non pas que travaux publiés par les chercheurs soient falsifiés ou manquent de rigueur, mais les experts estiment que la robustesse des preuves scientifiques est insuffisante pour assumer la responsabilité de l'émission d'une recommandation de santé publique. C'est donc dire que les faits scientifiques ont divers degrés de solidité, qu'ils doivent être interprétés avec nuance même dans le cas où l'information est disponible. Parmi les faits au caractère incertain, on compte les faits scientifiques qui sont pertinents uniquement pour la poursuite des recherches. La solidité des faits scientifiques doit donc être considérée en relation avec le contexte dans lequel ils sont divulgués.

De plus, il faut aussi considérer qu'il y a d'autres types de faits qu'on pourrait qualifier de scientifiques. Ce sont les faits relatifs aux faits (!) et gestes (disons les événements) des scientifiques, des organismes, des compagnies etc. Ici aussi, on se butte à l'incertitude parce qu'on se rend compte que les connaissances sont partielles, que les informations sont difficilement accessibles et que de multiples interprétations des faits cohabitent. Il n'est que trop facile d'évoquer le manque de transparence de la recherche faite en industrie ou la mise en scène sciemment orchestrée de l'annonce de certaines découvertes. Que les perceptions relatives à ce manque soient justes ou faussées, il demeure que des doutes subsistent souvent quant à l'exactitude des informations concernant la recherche dans le secteur privé. Ces incertitudes viennent nécessairement complexifier l'exercice du jugement moral des actions concernées par les événements scientifiques. Par exemple, lorsque l'intégrité scientifique des chercheurs oeuvrant dans

un secteur est remise en cause, la solidité perçue des découvertes réalisées dans ce secteur peut être affectée négativement. Il sera alors plus difficile de faire passer pour des faits solides et dignes d'attention certaines découvertes qui auraient pourtant été prouvées par une méthode rigoureuse. Même s'il est évident que les événements scientifiques ne sont pas des faits du même ordre que les découvertes scientifiques, ils ont une influence sur l'interprétation des découvertes et sur le degré d'incertitude qui s'y rattache.

La mise en rapport des prémisses relatives aux faits et aux valeurs concernant l'évaluation morale d'une action n'irait donc pas de soi. Le jugement est confronté à une abondance de faits dont la solidité et la stabilité n'est ni facile à déterminer, ni acquise. Ainsi résumé, on entrevoit la complexité relative à l'hétérogénéité des faits inhérente à ce cheminement partant de la question et dont le jugement est l'aboutissement et laisse aussi entrevoir les difficultés relatives à l'hétérogénéité normative. L'hétérogénéité normative se présente d'une part lorsqu'une multiplicité de règles et valeurs morales prévalent, comme c'est le cas dans les sociétés pluralistes, et d'autre part lorsque les faits eux-mêmes, par leur nouveauté, leur aspect inédit, leur potentiel à ouvrir des possibilités pour lesquelles il n'existe pas de normativité explicite ou implicite. Face à cette complexité, il n'est pas aisé d'identifier même ce qui doit faire l'objet du jugement moral. Le jugement moral relatif à une action est alors un cheminement à travers l'abondance des prémisses relatives aux faits et aux normes jusqu'à l'évaluation de la conformité des possibilités de l'action avec les normes. Le jugement moral repose en la prise en considération orientée par une question d'ordre éthique des prémisses comportant valeur morale et des faits dans un raisonnement. Autrement dit, l'ordonnement et l'articulation des prémisses dans le raisonnement menant vers la conclusion du jugement n'est donc possible qu'à travers une question.

À ce stade de notre exploration, sans minimiser l'importance du problème de la pluralité morale, nous devons souligner que nous touchons précisément au nœud du problème dont nous nous étions proposé l'exploration. Nous approchons de la question de départ, à savoir de quelle manière les faits, en l'occurrence les découvertes et les événements biotechnoscientifiques, suscitent le questionnement éthique.

*D'où les progrès biotechnoscientifiques suscitent le questionnement éthique*

Nous avons déjà déterminé que tout jugement moral quant à l'action n'est possible qu'en référence à des normes morales et des valeurs qui prévalent dans une tradition. La tradition ne réfère *pas nécessairement* à une confession religieuse, mais à une communauté de valeurs et normes à teneur morales. La communauté scientifique peut elle-même être considérée comme une communauté morale où prévaut l'avancement du savoir comme valeur morale pouvant être évoquée comme justification à la poursuite de recherches. Dire que les valeurs prévalent revient à dire qu'elles valent *a priori* au sein d'une communauté, qu'elles procèdent de traditions et qu'elles précèdent le jugement moral porté sur les actions à poser. Les faits viendraient seulement apporter un éclairage sur le contexte et les possibilités de l'action. Les normes et valeurs morales dans une tradition prévalent sur les nouvelles possibilités. Le questionnement moral peut atteindre différents degrés de profondeur en remettant ou non en question cette tradition quand elle confrontée à des faits qui révèlent de nouvelles possibilités pour l'action et pour lesquelles la tradition ne prescrit aucune action particulière, étant donné son caractère inédit. Remarquons que lorsque le questionnement moral s'avance jusqu'à remettre en question la valeur des repères moraux traditionnels, il s'agit à proprement parler d'un questionnement éthique. En effet, l'éthique se distingue de la morale en ce qu'elle questionne la morale afin de la fonder dans une perspective élargie qui embrasse les diverses traditions et les nouvelles possibilités pour l'action.

Le questionnement propre à la bioéthique comporte donc une remise en question de la tradition morale à la lumière de nouvelles possibilités qu'apportent les biotechnosciences pour l'action. D'où ce questionnement nous rejoint-il? Comment explorer au-delà de la simple constatation du foisonnement des questions en bioéthique? D'abord, demandons-nous : que se passe-t-il lorsqu'une question de cet ordre surgit en notre conscience?

*Le questionnement éthique procède-t-il en premier lieu de l'application logico-déductive des concepts philosophicoéthiques au savoir scientifique?* Formulant la question ainsi, on perçoit une volonté d'appliquer un savoir philosophique à des données scientifiques pour arriver à des réponses solides dont les prémisses seraient les

connaissances solides combinées et de la science et de la philosophicoéthique. Bien que des opérations logiques de ce type soient faisables en principe, l'hypothèse de la déduction constitue davantage un effort relevant de l'exercice formel que d'un questionnement initial parce qu'elle suppose qu'au départ soit accessible une connaissance absolue et parfaite de la science et de l'éthique. Cet idéal de savoir absolu et complet a été visé par les scientifiques, mais la recherche scientifique et l'évolution des connaissances illustrent par elles-mêmes que la science est inachevée. Les biotechnosciences génèrent des connaissances partielles du fait que les sciences de pointe sont en constante évolution, et que leurs acquis sont régulièrement révisés à la lumière de leurs nouveaux résultats. On pourrait au mieux supposer que le savoir des biotechnosciences est un savoir, sinon absolu, du moins solide dont il ne reste plus qu'à tirer des conclusions. Mais nous avons déjà souligné que la solidité des découvertes scientifiques n'est pas définitivement acquise.

De plus, l'initiation du questionnement éthique sur des bases purement logico-déductives rendrait ce questionnement entièrement dépendant des théories philosophiques et morales existantes dont la diversité suffit à mettre en doute l'absoluité et la complétude. Si une théorie éthique avait une valeur absolue, combinée à un savoir absolu, ou solide, le questionnement n'aurait plus lieu d'être, car la réponse à la question morale s'ensuivrait immédiatement. De plus, les théories morales prises comme unique base de l'éthique n'incluent pas la perspective des traditions morales, que nous avons pourtant identifiée comme un aspect fondamental de l'éthique en tant qu'effort de dépassement de ces traditions et de fondement du vivre-ensemble. Le questionnement initial de la bioéthique ne surgit donc pas de la mise en application de concepts éthicophilosophiques aux connaissances scientifiques.

*Le questionnement éthique part-il de la réalité tangible et mesurable vers l'élaboration d'un savoir expérientiel inductif dont on tirerait une morale?* Décrit ainsi, le questionnement ne relèverait pas d'une déduction mais d'une induction. Il faut toutefois demander si l'induction est à même de susciter le questionnement éthique. Lorsque les possibilités ouvertes par les nouvelles connaissances scientifiques viennent contredire l'ensemble des régularités observées, surgit la question de savoir s'il faut les redéfinir. Toutefois, on ne pourrait établir de catégories en recourant à l'induction étant

donné que le caractère inédit des nouvelles possibilités ouvertes exige un questionnement prospectif qui va au-delà de l'expérience. Du reste, du cumul des faits homogènes, on pourrait induire une norme descriptive, mais pas prescriptive, du moins pas directement. Autrement dit, la régularité des occurrences observées ne suffit pas à leur conférer force de règle prescriptive à portée morale.

Il semble donc que l'induction et la déduction ne sont pas à même de susciter le questionnement propre à la bioéthique. Cela ne signifie pas que le questionnement éthique peut se passer des ressources de la logique formelle, mais seulement qu'il n'y prend pas sa source ni son contenu. Mis à part le problème relatif à passer du descriptif au normatif dans l'induction - ce qui reviendrait à exiger la conformité de ce qui doit être à ce qui est observé régulièrement - soulignons qu'avec l'induction, l'expérience seulement ne suffit pas à mettre en rapport les nouvelles possibilités encore non avenues avec les normes morales d'une manière qui suscite un questionnement fécond. L'induction enferme dans le connu et peut au mieux classer les nouvelles *possibilités* liées aux progrès des biotechnosciences dans des catégories non avenue dont la pertinence ne sera confirmée que par... l'expérience.

Les deux premières tentatives de description du questionnement éthique suscité par les progrès des biotechnosciences échouent toutes deux parce qu'elles ont pour impulsion initiale une volonté d'appliquer un savoir à un nouveau problème. Évidemment, cette posture ne correspond pas à un questionnement. Elle part de connaissances scientifiques et morales supposées complètes ou au moins solides et tente d'en tirer l'action devant être posée. Cette posture ne reflète pas l'incertitude qui caractérise pourtant le questionnement propre à la bioéthique.

*Le questionnement éthique est-il suscité par l'exposition aux conséquences incertaines quoique possibles des progrès des biotechnosciences pour l'avenir du vivre-ensemble et son acceptabilité au regard des traditions morales?* Les progrès biotechnoscientifiques seraient la source du questionnement propre à la bioéthique, selon les auteurs les plus représentatifs. Cependant, cela n'explique pas en quoi ces progrès sont problématiques. En fait, le terme «progrès» évoquerait plutôt, d'emblée et au contraire, une amélioration qu'on serait mal venu de rejeter, parce qu'elle révèle la valeur positive que nous reconnaissons à ces savoirs. Le terme «progrès» accolé à «scientifique»

indique que les valeurs ambiantes ont déjà conféré à la biotechnoscience une valeur morale. Autrement dit, le savoir scientifique est bon et donc, il est souhaitable qu'il augmente et s'améliore. De fait, l'instauration de programmes pour le financement des recherches est une manifestation de la valeur accordée à l'avancement des connaissances scientifiques. Par ailleurs, les textes normatifs de l'éthique de la recherche reconnaissent explicitement cette valeur.

Alors d'où arrive le questionnement éthique? Le questionnement éthique provient du fait que ces progrès, bien qu'espérés et attendus, suscitent également des inquiétudes quant à ce qui adviendra du paysage normatif et des valeurs auxquelles nous sommes habitués au sein d'une tradition, ainsi qu'une incertitude quant aux conséquences des possibilités des biotechnosciences et aussi quant aux nouvelles normes et valeurs elles-mêmes. Ainsi, le questionnement éthique comporte nécessairement une ouverture, tant envers le connu qu'envers l'inconnu. Il origine de l'attention des humains qui se tournent avec inquiétude vers l'indéterminé des conséquences possibles des progrès biotechnoscientifiques et encore peu explorées vis-à-vis ce qui concerne le vivre-ensemble en société. Bien que la science recherche la certitude, les nouvelles possibilités qu'elle ouvre peuvent ébranler les valeurs prévalentes et forcer à reconsidérer les normes morales courantes.

Les technologies de la reproduction sont un exemple qui illustre bien les bouleversements de valeurs que peuvent susciter les biotechnosciences. On se demande d'une part si ces technologies sont risquées pour l'enfant à naître, et d'autre part si elles ne modifieront pas notre rapport à la parentalité, à la sexualité et aux normes qui les encadrent. Étant coûteuses, la question de l'accès à ces technologies est une affaire de justice qui est compliquée par l'indétermination à savoir s'il est souhaitable d'élargir cet accès à l'avenir. Cette éventualité comporte la possibilité de la transformation du paysage normatif et des valeurs ambiantes, menant la tradition à s'actualiser.

### *La structure réflexive du questionnement*

Le questionnement éthique propre à la bioéthique surgit donc de l'inquiétude liée à l'incertitude quant au vivre-ensemble ébranlé par l'arrivée de nouvelles possibilités

ouvertes par la science. Ce questionnement se déploie dans selon une perspective élargie qui prend en considération à la fois les traditions morales, l'apport des théories morales et les savoirs scientifiques comme points de repère, et embrasse également l'ensemble des nouvelles possibilités ouvertes par le progrès scientifique. Ce qui est tenu pour connu au départ (théorie, connaissance empirique ou plan d'action) est ensuite confronté à l'expérience en situation, non limitée à l'expérimentation scientifique, mais l'incluant. De la nouvelle confrontation ou cohabitation des faits, informations, expériences, résulte un ébranlement de la compréhension globale. La compréhension du monde dont l'intégrité initiale est compromise par l'hétérogénéité des nouvelles informations doit être recouvrée et c'est précisément ce qui suscite l'incertitude, l'inquiétude et le questionnement. C'est donc par l'exigence d'intelligibilité et de sens que le questionnement s'impose à nous en tant que nécessité de cohésion de la compréhension. Il apparaît que le questionnement éthique procède de la réflexion dont la structure englobe l'aspect prospectif et rétrospectif sans constituer simplement un simple processus par étapes séquentielles. Le questionnement vise à rétablir la compréhension en la renouvelant dans l'intégration de la nouvelle donne. La réflexion ne suppose en rien une stagnation auto-référentielle, mais plutôt une maturation dans le temps.

Afin d'être tout à fait explicite à propos de l'exigence d'intelligibilité et de compréhension qui suscite le questionnement, précisons qu'elle est elle-même nécessaire à la survie et au maintien des humains et que cette nécessité intègre l'éthique. C'est-à-dire qu'elle intègre la nécessité de l'intelligibilité des conditions du vivre-ensemble, voire du survivre. D'un point de vue strictement idéaliste prenant pour point de départ le devoir pour justification des actions, l'évocation de la nécessité en sens le plus élémentaire, c'est-à-dire la possibilité de survie, comme fondement de l'éthique semble insoutenable. Elle semble pouvoir mener à la justification de tous les abus par l'évocation des besoins relatifs à la survie. La survie, n'est-ce pas la loi de la jungle et l'absence de moralité?

Il faut toutefois rappeler que l'espèce humaine est l'espèce animale dont le succès biologique repose le plus sur sa capacité à adhérer aux règles de la coopération, de la mise en commun et du vivre-ensemble, dont elle se dote et qu'elle entretient elle-même grâce à sa formidable capacité de transmission culturelle par l'éducation. Quand dans ce texte nous disons «survie», il faut entendre : survie des humains rendue possible

seulement par un vivre-ensemble qui aménage la cohabitation des différentes collectivités humaines entre elles, la cohabitation des individus dans ces collectivités ainsi que l'aménagement de l'environnement compatible avec la survie et au bien-être des individus et des collectivités humaines. Le questionnement propre à la bioéthique, et l'éthique au sens large, devrait ainsi être comprise au sens de la réflexion en quête de l'intégration intelligible de l'apport nouveau des progrès scientifiques, comportant la possibilité de transformer les normes et valeurs traditionnelles. Le terme «intégration» ne doit pas être entendu en tant qu'assimilation qui absorbe les différences, ni comme un ajout de l'extérieur, mais comme une interprétation plus englobante et plus complexe.

De la cohésion interne de l'intégration par la réflexion dépend la possibilité du maintien d'un aménagement favorable à la survie, au vivre-ensemble et au bien-être. Nous y voyons en fait le continuum par lequel les valeurs et normes auront déjà eu la possibilité de s'instaurer au sein d'une collectivité partageant des préoccupations communes. Donc, oui, d'abord survivre; mais survivre c'est aménager la cohabitation pour survivre, pour s'assurer le bien-être, et puis bien vivre-ensemble sans quoi la survie a tout compte fait peu de sens. Du fait de la cohabitation et du partage, il s'instaure une culture morale transmise et, partant, une tradition. Que ce soit par leurs succès (ex. : les technologies de la reproduction) ou leurs conséquences néfastes (ex. : la pollution galopante, l'épuisement des sols, les altérations profondes à l'environnement exacerbée par la performance sans précédent des nouveaux modes de production), c'est ainsi que les progrès biotechnoscientifiques suscitent le questionnement propre à la bioéthique.

L'éthique de la survie est d'ailleurs le point de départ du Van Rensselaer Potter<sup>4</sup>, le père du mot «bioéthique», dont les préoccupations englobaient l'éthique environnementale. Toutefois, van Renssealer a surtout explicité l'apport des connaissances scientifiques et a peu insisté sur l'ébranlement des valeurs morales et du renouvellement des traditions philosophiques et morales par la réflexion. Sa pensée évolue principalement sur le plan scientifique. Toutefois, ce pionnier de la bioéthique rejoint le questionnement en contribuant au débat moral en tant que scientifique. Il n'est pas surprenant qu'il ait donné préséance dans ses réflexions à l'apport de la science dont il est davantage un agent qu'un patient.

Il faut toutefois faire une nuance importante à propos de notre commentaire sur la nécessité de l'éthique pour la survie des humains. Nous n'affirmons pas que tous les progrès des biotechnosciences ont un impact immédiat sur la survie des humains. Par exemple, les technologies de la reproduction ne semblent pas compromettre la survie de l'espèce humaine, du moins pas dans un avenir proche. Cependant, leur aspect inédit ébranle les valeurs morales et remettent tout de même en question la tradition qui est précisément cet aménagement du vivre-ensemble dont dépend l'équilibre qui nous permet de survivre et, encore mieux, de bien vivre. L'exigence de l'intelligibilité des conditions du vivre-ensemble embrasse les multiples versions des traditions morales présentes et passées et les intègre dans la perspective prenant compte du caractère évolutif des connaissances scientifiques. Le caractère intégratif et englobant de la réflexion aborde les problèmes dans leur complexité. S'il apparaît que la possibilité de réflexion dépend de la mise en commun et de l'entretien de la tradition, son renouvellement aussi dépendrait du partage des préoccupations relatives aux incertitudes. Le questionnement éthique ainsi suscité est susceptible d'être fécond et de renouveler effectivement la tradition jusque dans ses manifestations tangibles s'il est partagé entre les membres des collectivités. Le renouvellement des normes et valeurs morales ne peut prendre sens que lorsque les préoccupations d'ordre éthique sont mises en commun par le dialogue et ainsi intégrées au paysage moral de la tradition.

### *Conclusion*

L'exploration de l'origine du questionnement propre à la bioéthique nous a mis en rapport avec plusieurs problèmes fondamentaux de la bioéthique et de l'éthique en général. Nous avons vu que le questionnement éthique serait suscité par les manifestations des progrès des biotechnosciences, mais sans relation déductive directe, lorsque l'attention se tourne vers les conséquences incertaines des progrès pour le vivre-ensemble, le bien-être et voire pour la survie des collectivités humaines prises dans leur ensemble. La morale est possible par l'entretien d'une tradition qui aménage le paysage normatif afin de préserver la possibilité d'un vivre-ensemble. C'est également d'un aménagement que dépend le questionnement éthique car il ne nous rejoint que lorsque la

possibilité d'initier une réflexion est aménagée. L'aménagement de la possibilité de la réflexion nécessite une perspective plus large que l'application de la méthode scientifique ou que l'expertise. Le partage des savoirs, incluant les savoirs biotechnoscientifiques, est essentiel à cet élargissement, mais le questionnement éthique ne peut avoir lieu que lorsqu'est préservée une tradition où prévalent des valeurs et normes morales.

La structure réflexive du questionnement propre à la bioéthique le met en rapport à la tradition et à la collectivité; ce questionnement ne doit donc pas être réservé à un petit groupe restreint, mais il doit rejoindre les membres de la collectivité afin qu'ils y contribuent. Ainsi exposés, ils tirent des transformations normatives des interprétations qui ont du sens pour eux et qui contribuent à l'actualisation de la tradition et à l'aménagement d'une possibilité pour la réflexion. L'éthicien, le scientifique, l'expert et le citoyen font tous l'expérience directe du monde sensible, englobant les manifestations des traditions culturelles et morales. Cette base commune est complétée par les informations concernant les nouvelles possibilités liées aux biotechnosciences partagées par le dialogue. La participation au dialogue permet l'élargissement des perspectives, essentiel au véritable questionnement éthique.

### *Références bibliographiques*

---

<sup>1</sup> Hubert Doucet, 1996, *Au pays de la bioéthique. L'éthique biomédicale aux États-Unis*, Genève, Labor et Fides.

<sup>2</sup> Guy Durand [première édition 1999] 2005, *Introduction générale à la bioéthique – Histoire, concepts et outils*, Saint-Laurent, Québec, Fides, p.18

<sup>3</sup> Jocelyne Saint-Arnaud, 1999, *Enjeux éthiques et technologies biomédicales – Contribution à la recherche en bioéthique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

<sup>4</sup> Van Rensselaer Potter, 1971, *Bioethics, a Bridge to the Future*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall Inc.

### *Notes bibliographiques additionnelles*

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada : *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, décembre 2010.

---

Antoine Corriveau-Dussault, 2007, Putnam et la dichotomie fait/valeur, *Phares*, Vol. 7, Université Laval, Québec, visité en ligne le 29 juin 2011 à <http://www.ulaval.ca/phares/vol7-07/texte08.html> .

Monique Canto-Sperber et Ruwen Ogien, 2004, *La philosophie morale*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 67-72

David Roy, 1979, Promesses et dangers d'un pouvoir nouveau, dans le Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, *La bioéthique* , Québec, Les presses de l'Université Laval, pp.81-102